



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un bassin de nage en eau de mer

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL COEUR D'ENERGIE

Raison sociale

au nom et pour le compte de Terre de Haut

N° SIRET

91747818200012

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

EUSTACHE

Prénom(s)

Audy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé le long du quai de la place des Heros a Terre-de-Haut, l'aménagement du bassin en eau de mer comprend deux zones : un bassin principal destiné à la baignade générale et un bassin de 205,90 m² aménagé pour les enfants, personnes à mobilité réduite et personnes âgées, accessible via une rampe depuis le quai existant. L'ouvrage projeté comprend également la construction de deux nouveaux quais de 3 m de large fondés sur les piliers des anciens pontons. Le quai existant sera prolongé de 7,50 m côté Ouest, et un ponton flottant démontable de 2,00 m de large assurera la liaison entre les deux quais neufs. Le projet prévoit la réutilisation des pieux des anciens pontons pour fonder les nouveaux quais.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'accueillir les scolaires, les associations et la population dans de bonnes conditions de sécurité et de s'approcher des conditions réglementaires d'un bassin de 50 mètres pour l'entraînement. Cet équipement est une nécessité essentielle pour Terre-de-Haut où le savoir nager est essentiel et qui a connu de belles générations de nageurs de bons niveaux. Tous les équipements indispensables à la bonne pratique de la natation seront donc présents. Un autre aspect important retenu du programme est le caractère inclusif du projet avec la présence d'un plateau de faible profondeur avec un matériau plan et facilement praticable. Cette ouverture vers les plus jeunes, les seniors et les PMR, est un enjeu majeur de cohésion sociale et d'appropriation du futur équipement par l'ensemble de la population. Trop souvent, les personnes âgées et les PMR restent chez eux par manque d'adaptabilité, ce plateau avec une rampe d'accès, sera une belle opportunité d'apprentissage, d'animation et de rééducation pour ces publics nécessiteux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier du projet de bassin de nage en eau de mer s'appuiera sur les bases des anciens pontons qui sont assez dégradées, seuls restent les pylones qui portaient une poutraison métallique et un platelage bois. Les travaux seront menés selon les phases suivantes : 1. Les travaux préliminaires (installations de chantier, balisage terrestre et maritime, signalétique, dévoiement réseaux) ; 2. Les travaux de fondation ; 3. La construction du tablier ; 4. Les travaux des équipements (quai, ponton, guérite maître nageur) Les travaux de fondation comprennent : - Pieux à recevoir et à renforcer : Les pieux existants seront reçus à la bonne cote. Un chemisage sera réalisé afin de les renforcer. Les dimensions de ces chemisages ne peuvent être précisément déterminées à ce stade. La liaison avec les poutres dans le cas des solutions béton sera réalisée par l'intermédiaire d'une platine ancrée dans le béton par l'intermédiaire de goujons. - Pieux à créer : Un pieu sera mis en œuvre sur le quai Ouest. Il pourra s'agir de tube vibrofoncé ou de micropieu. Ce dernier sera réalisé par forage au diamètre prévu jusqu'à la profondeur de projet. Une armature métallique sera mise en place puis scellée par injection de coulis de ciment. - Blocs béton - Dispositifs de protection contre la houle et aménagements écologiques : il est prévu la mise en place de blocs en béton positionnés de manière contrôlée entre les pieux chemisés existants. Ces blocs auront un double rôle fonctionnel et environnemental : - atténuer l'énergie de la houle incidente en limitant les phénomènes de ressac et d'érosion locale au droit des pieux et du fond du bassin - et servir de supports écologiques favorisant la recolonisation biologique du site, en constituant des nourrices pour les

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bassin de baignade aura pour vocation d'accueillir tout public y compris les personnes à mobilité réduite. Il est prévu que ce bassin accueille les scolaires et les différentes associations de l'île (et d'ailleurs) mais qu'il serve également de lieu d'amusement et de détente pour toute la population. Les aménagements intégreront les prescriptions d'accessibilité suivant la réglementation en vigueur. L'accès au bassin sera gratuit et non réglementé. Il n'y aura pas de maître nageur à temps plein, uniquement lors de l'utilisation du bassin par les scolaires et les associations. La capacité d'accueil sera de 136 personnes maximum pour les usages encadrés (soit 1 pers/6m²) et de 210 maximum pour les usages libres (soit 1 pers/4m² environ). L'entretien du bassin devrait consister en : - l'analyse régulière de la qualité de l'eau ; - le nettoyage régulier des abords ; - Contrôle visuel et entretien des installations : lignes d'eau, bouées, échelles ; - Contrôle visuel régulier et nettoyage des fonds marins le cas échéant par action humaine. Historiquement, même avec son manque d'installation le Plan d'Eau avec ses pontons a été le lieu d'entraînement pour la natation avec des maîtres-nageurs de Terre-de-Haut mais aussi un haut lieu d'amusement et de baignade autant pour la population que pour aussi les visiteurs même souvent à la nuit tombante.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime de la Guadeloupe ; dossier loi sur l'eau pour la rubrique 4.1.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise globale du projet d'aménagement Emprise en eau du bassin (1200, m²) (849, m²) (49,4, Longueur des lignes d'eau Largeur ligne d'eau PMR et enfants (3,7 a m) (3,7, m) (2,5, m) 5,4m) Largeur lignes d'eau natation (4 lignes de 2,5, 1 de 3 m)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF terrestre de type 1 « Ilet Cabrit » a 1.2 km au N/O - ZNIEFF terrestre de type 2 « Le Chameau » a 1.3 km au S/O
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les ZNIEFF citees precedemment sont egalement couvertes par un APB. A ces dernieres se rajoute le Fort Napoleon a 1.2 km au Nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Terre-de-Haut - 97137
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les ile des Saintes ne font pas partie du Parc national de la Guadeloupe.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument historique ni bien inscrit au patrimoine mondial ne se trouve dans l'emprise du projet. Il y en a deux sur le territoire communal : - l'Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption a 300 metres au nord ouest ; - Le Fort Napoleon, a 1,1 km au nord ;
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Terre-de-Haut est couverte par un PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPR de la commune de Terre-de-Haut a été approuvé par arrêté préfectoral le 18/09/2012. Il concerne les aléas suivants : aléa inondation, aléa mouvement de terrain, séisme et volcanisme, aléa littoraux et aléa tsunamis.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le périmètre d'étude n'est pas inventorié au sein des bases de données BASOL, BASIAS et SIS. Le site le plus proche inventorié dans la base de données BASOL se trouve à environ 1.2 km au sud/ouest du site (SSP001088501).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection de captage AEP. il n'y en a pas aux Saintes d'après l'Observatoire de l'Eau de la Guadeloupe
Dans un site inscrit ?	☒	☐	L'entiereté de la commune de Terre-de-Haut et ses îlets constituent un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'y a pas de site Natura 2000 en Guadeloupe.
D'un site classé ?	☐	☒	Il existe deux sites classes a Terre-de-Haut, les sites classes de la Baie de Pompierre et du Pain de sucre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il sera necessaire d'evacuer des deblais du milieu marin, notamment pour : aménager la zone peu profonde avec fond plat dediee aux enfants/PMR, degager une zone remblayee et prolonger legerement la digue beton pour creer une protection contre le courant. Les volumes de deblais devraient etre faibles compte tenu des aménagements existants (anciens pontons).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux de construction utilises ne seront pas preleves sur le sol et sous-sol de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet ne comportera pas de besoins en eau potable et en assainissement d'eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet sera mis en place dans un espace deja utilise pour les memes activites aquatiques et zone d'amarrage des annexes des plaisanciers a proximite. Compte tenu de la faible diversite observee et de l'absence d'especes protegees sur le quai existant,les travaux de refection prevus n'auront qu'un impact ecologique limite.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'y a pas de sites Natura 2000 en Guadeloupe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet va consommer de l'espace maritime. Cependant, cette espace est deja utilise pour la meme activite aquatique par les residents. Le lieu sera donc mieux amene grace au projet de bassin en eau de mer.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas de site ICPE sur la commune de Terre-de-Haut.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Tout le territoire du departement de la Guadeloupe est en zone de sismicite forte (5). Le projet se trouve egalement soumis aux aleas suivants : - alea cyclonique fort - alea faille fort - alea liquiefaction faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet, de par sa nature, n'est pas en mesure d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Seule la qualite de l'eau de baignade pourrait etre a surveiller compte tenu des rejets d'eau pluviale a proximite.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet a pour cible les habitants de Terre-de-Haut et n'est pas susceptible d'engendrer du trafic supplémentaire en dehors de l'île. Par ailleurs, il est à noter que le site du projet est aujourd'hui déjà utilisé pour des activités de baignade par les résidents (scolaires et associations).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Hormis le bruit des différents engins en phase travaux, le projet ne générera pas de bruit particulier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le bassin sera une continuité de la mer et aucun additif ou produit ne seront utilisés, il n'engendrera pas d'odeurs particulières.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune source de lumière supplémentaire ne sera mise en place.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité immédiate de la Place des Héros qui dispose d'un éclairage nocturne.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet, de par sa nature, ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En raison de sa vocation, le bassin de baignade n'engendrera aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier generera des dechets divers, qui seront collectes et evacues selon les filieres appropriees. Lors de son fonctionnement, les utilisateurs du bassin seront source de dechets menagers a proximite, geres par la collecte reguliere realisee a l'echelle de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'impact paysager sera minime, s'agissant d'un bassin en eau de mer, rattache a un quai existant. De plus, les ouvrages ou constructions annexes seront tres limitees (pontons, zone de garde, rampe d'accès, etc).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet est aujourd'hui utilise pour des activites de baignade par les residents (scolaires et associations)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Des premières constatations ont été faites sur le site. Un recalage précis des niveaux sera à réaliser pour garantir une structure stable. Un état des lieux plus précis sera à effectuer pour le re-usage de l'existant.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un grand nombre d'habitats marins sont présents sur le secteur d'étude (n = 9) : En termes d'enjeu et d'importance écologiques, quelques biocénoses prioritaires ont été recensées : - plateforme biogène côtière, bien que dominée par les macroalgues molles et algues calcaires, concentre une bonne diversité corallienne et une importante diversité de poisson ; - les herbiers natifs (mixtes ou monospécifiques) de phanérogames marines (*Thalassia testudinum*). Au regard de l'inventaire réalisé, cette zone présente une biodiversité remarquable, avec un total de 102 espèces recensées, dont 16 espèces de coraux, parmi lesquelles 2 espèces protégées situées en dehors du périmètre impacté par le projet. Il s'agit également d'une zone poissonneuse, avec 31 espèces de poissons observées. Les pieux actuels présentent un état de conservation globalement moyen, à l'exception du pieu 3.4, qui est complètement renversé et hors d'usage. Ces structures sont fortement colonisées, principalement par des éponges et des macroalgues. Certains pieux, très densément colonisés, abritent également des échinodermes (notamment les pieux 4.4 et 1.3) ainsi que des colonies remarquables de *Pseudodiploria strigosa* et/ou *Millepora* sp. (observées sur les pieux 4.2 et 4.3). Préalablement à la reprise de ces pieux lors des travaux, les colonies remarquables devraient être relocalisées par transplantation sur un site receveur à l'écart de la zone de travaux. Afin de favoriser l'intégration des nouvelles structures dans l'environnement marin, des nurseries artificielles de type Biohut pourraient être installées. Elles offriraient des zones de refuge et d'alimentation supplémentaires pour les juvéniles, contribuant ainsi à renforcer la fonctionnalité écologique du site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet vise à revitaliser le lien social au cœur de Terre-de-Haut en mettant à l'honneur le sport et les activités nautiques récréatives. Historiquement, le site choisi a été un lieu emblématique d'entraînement à la natation, encadré par les maîtres-nageurs de Terre-de-Haut. Il a également été un espace de loisirs et de baignade prisée, aussi bien par les habitants que par les visiteurs. S'appuyant sur des infrastructures existantes mais aujourd'hui dégradées, ce projet permettra de structurer et d'encadrer davantage les activités grâce à un aménagement adapté. Ainsi, nous considérons que ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom EUSTACHE

Prénom Audy

Qualité du signataire Directeur General

À Baie-Mahault

Fait le 08-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)